



## Renseignements sur Assurance vie

Par **don juan**, le **12/07/2013** à **09:08**

Bonjour,

J'ai contracté une assurance vie SOGECAP à la Société Générale en 2005, et je voulais débloquer ce compte car j'ai eu des difficultés financières, ils ont refusé en me disant qu'il était bloqué jusqu'à mes 60 ans. Or du fait de mon problème financier ils n'ont pas manqué de me mettre plus de 800 euros de frais de découvert en 3 mois. Avaient-ils le droit de me refuser le déblocage alors que j'étais en situation précaire. Sinon quels recours pour arriver à le récupérer **merci**

Par **chaber**, le **12/07/2013** à **09:20**

bonjour

Quelle est la nature du contrat souscrit à SOGECAP?

Est-ce dans le cadre d'un PERP?

Par **don juan**, le **12/07/2013** à **14:14**

oui

Par **chaber**, le **12/07/2013** à **15:14**

Le terme d'un PERP est fixé à 60 ans:

Cinq événements exceptionnels permettent d'en sortir:

- l'invalidité de 2e ou 3e catégorie de l'assuré au sens de la Sécurité Sociale,
- la fin de droit au chômage suite au licenciement pour un assuré salarié,
- la cessation d'activité non salariée suite à une liquidation judiciaire pour un assuré non salarié,
- le décès du conjoint ou du partenaire de PACS,
- le surendettement de l'assuré constaté dans le cadre de la procédure légale de surendettement